

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5369

commune (s) : Lyon 6^e

objet : **Extension du Palais des congrès à la Cité internationale - Notification des décomptes généraux pour quatre marchés de travaux**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération globale du Palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3 000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel Palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du Palais des congrès à la Cité internationale.

En 2004, 2005 et début 2006, à la suite de modifications de projet des avenants, ont été acceptés par le conseil de Communauté et le Bureau pour plusieurs lots de travaux de cette opération.

Les Bureaux des 26 février, 19 mars, 16 avril et 18 juin ainsi que les Conseils des 26 mars, 2 mai et 12 juin 2007 ont validé 34 décomptes généraux de marchés de travaux.

L'objet de ce rapport est de présenter de nouveaux décomptes généraux concernant quatre marchés de travaux pour notification aux entreprises concernées.

Ces décomptes généraux définitifs intègrent :

- le paiement des sommes contractuellement dues au titre des marchés initiaux et des avenants déjà conclus,
- le paiement des travaux supplémentaires identifiés pendant la dernière phase du chantier,
- le paiement ou la déduction de sommes pour des travaux dits d'interentreprises à la suite d'ordres de service du maître d'œuvre,
- la renonciation à l'application de pénalités de retard du 13 mars 2006 (date de réception contractuelle) au 21 avril 2006 (date de réception effective),
- la réfaction de sommes correspondant à des réserves non levées.

Le bilan de ces modifications de marchés fait apparaître une augmentation du montant global des quatre nouveaux lots concernés de 148 291,64 € TTC.

Cette augmentation s'intègre dans l'enveloppe prévisionnelle initiale du coût global des travaux et n'entraîne pas d'augmentation d'autorisation de programme.

Les lots concernés sont les suivants :

- lot n° 17 : portes et menuiseries en bois - marché n° 030471 W

- . titulaire : Suscillon,
- . montant initial du marché : 299 319,81 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 348 206,31 € TTC,
- . incidence financière : + 1 509,35 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 373 211,50 € TTC ;

- lot n° 18 : agencements bois - marché n° 030575 J

- . titulaire : Suscillon,
- . montant initial du marché : 1 988 730,62 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 2 220 926,50 € TTC,
- . incidence financière : + 18 928,55 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 2 390 828,82 € TTC ;

- lot n° 23 : serrurerie métallerie intérieure - marché n° 030512 Q

- . groupement : Lenoir-Giraud,
- . montant initial du marché : 1 774 150,84 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 : 2 042 252,18 € TTC,
- . incidence financière : + 121 230,81 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 2 452 638,07 € TTC ;

- lot n° 41 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique statique - marché n° 050968 A

- . titulaire : Médicis,
- . montant total initial du marché : 266 882,62 € TTC,
- . montant du marché à la suite de l'avenant n° 1 : 300 887,29 € TTC,
- . incidence financière : + 6 622,93 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 321 348,18 € TTC ;

Vu lesdits décomptes généraux ;

Vu l'information faite auprès de la commission permanente d'appel d'offres du 16 février 2007 ;

DECIDE

1° - Valide les décomptes généraux, pour notification aux entreprises concernées par les lots suivants :

- lot n° 17 : portes et menuiseries en bois - marché n° 030471 W

- . titulaire : Suscillon,
- . montant initial du marché : 299 319,81 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 348 206,31 € TTC,
- . incidence financière : 1 509,35 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 373 211,50 € TTC ;

- lot n° 18 : agencements en bois - marché n° 030575 J

- . titulaire : Suscillon,
- . montant initial du marché : 1 988 730,62 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 2 220 926,50 € TTC,
- . incidence financière : 18 928,55 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 2 390 828,82 € TTC ;

- lot n° 23 : serrurerie métallerie intérieure - marché n° 030512 Q

- . groupement : Lenoir-Giraud,
- . montant initial du marché : 1 774 150,84 € TTC,
- . montant du marché à la suite des avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 : 2 042 252,18 € TTC,
- . incidence financière : + 121 230,81 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 2 452 638,07 € TTC ;

- lot n° 41 : fabrication, fourniture et pose de matériel de signalétique statique - marché n° 050968 A

- . titulaire : Médicis,
- . montant total initial du marché : 266 882,62 € TTC,
- . montant du marché à la suite de l'avenant n° 1 : 300 887,29 € TTC,
- . incidence financière : + 6 622,93 € TTC,
- . nouveau montant du décompte (incluant la révision de prix) : 321 348,18 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - autorisation de programme individualisée n° 14 - opérations 539 et 775.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,